



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 49 CC/15

Réunion du 02/11/2017

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – VALOT – DA SILVA - FAORO – BOUJON.

HORAIRE HIVER

A partir du week- end du 4 et 5 Novembre les horaires des matchs passent à 14h30 et 12h30 pour les matchs de lever de rideaux.(12h pour les arbitres officiant en ligue LBFC).

Pour la saison 2018/2019 le changement d'horaire s'effectuera le dernier week-end d'Octobre.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE – JOURNEE DU 28 et 29 OCTOBRE 2017

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

En raison d'un problème de paramétrage concernant le nombre de dirigeants autorisés sur les bancs de touche, des clubs ont pu rencontrer un problème de saisie de dirigeant sur le banc de touche, la commission ne sanctionnera donc pas les clubs pour l'un des motifs ci-dessus.

Match 19707959 D2-A MAREY 1 – LONGVIC 2 du 29/10/2017

Match 19925937 D4 – C MAREY 2 – AJ SACRIBAINÉ du 29/10/2017

La commission prend note des explications données par l'arbitre et les clubs.

La Commission homologue le résultat du match.

Match 19708356 D3-B LONGVIC 2 – THURY 1 du 29/10/2017

La commission prend note des explications données par l'arbitre et les clubs

Vu les éléments en sa possession la commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe au club recevant (tablette chargée insuffisamment).

Elle valide la feuille de match papier et homologue le résultat

Match 19708619 D3 – D GRESILLES FC 2 – ST JEAN DE LOSNE 2 du 29/10/2017

La commission prend note des explications données par le club de GRESILLES FC (Tablette en réparation : écran cassé)

Elle valide la feuille de match papier et homologue le résultat

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Journée du 29/10/2017

Non transmission de la F.M.I : RAS

Journée du 29/10/2017

Retard transmission de la F.M.I : PLOMBIERES 16€ en cas de récidive.

SENIORS

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

Match D3-B FENAY 1 – THURY du 5/11/2017

La Commission ne peut accorder le report du match à la date du 9/12/2017, l'équipe de FENAY étant qualifiée pour le prochain tour de la Coupe Complémentaire du 10/12/2017.

Match 19708635 D3-D CHASSAGNE MONTRACHET 2 – SAULON CORCELLES 2 du 19/11/2017 se jouera le 10/12/2017 à 14 h 30.

Match 19926120 D4 – I FCCL 3 – CHENOVE 2 du 5/11/2017 se jouera sur le terrain de CORGOLOIN.

Match 19926042 D4 – F ECHENON 3 – AISEREY IZEURE 2 du 3/12/2017 se jouera le 10/12/2017.

RESERVE – DROITS 30 €

Match 19926055 D4 G MAGNY – DAIX 3 du 01/11/2017.

Réserve de MAGNY, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation de tous les joueurs de DAIX susceptibles d'avoir participé en équipes supérieures le week-end dernier.

Après vérification, il s'avère que trois joueurs ont participé au dernier match de l'équipe 2 le week-end du 29/10/2017.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité au club de DAIX (-1 pt / 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de MAGNY (3 pts / 3 buts marqués).

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte du club de DAIX du montant de la réserve(30€) pour en créditer le compte de MAGNY.

COURRIERS

- **Mail de SEMUR EPOISSES** nous informant que les rencontres SENIORS se joueront sur le terrain d' EPOISSES du 15/11/2017 au 31/03/2018.

- **Rapport de délégation :** M. BOUJON Claude – R.A.S

DELEGUES

Match 19707829 D1 GRESILLES – CHENOVE du 05/11/2017 -> M. BOUJON Claude aux frais du club des GRESILLES.

TOURNOIS

CHEVIGNY ST SAUVEUR

U13 -> Samedi 6 Janvier 2018

U11 -> Dimanche 7 Janvier 2018

JEUNES

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19924627 U18 D1 FCCL – Ent MVF du 5/11/2017 se jouera le 18/11/2017.

Match 19924629 U18 D1 GEVREY 2 – UCCF du 5/11/2017 se jouera le 4/11/2017 à 15 h 00

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : **19990956 U18 D2 – A Ent RUFFEY STE MARIE - Ent AUXONNE** se jouera le 5/11/2017

Match Retour : **19991001 U18 D2 – A Ent AUXONNE – Ent RUFÉY STE MARIE** se jouera le 29/04/2018

Match 19990961 U18 D2 – A ST JEAN DE LOSNE 2 – Ent AUXONNE du 11/11/2017 se jouera le 18/11/2017 à 16h30.

Match 20014487 U15 D2 B GRESILLES – ENT SAULON CORCELLES du 04/11/2017 se jouera le 18/11/2017.

Match 20014492 U15 D2 B SENNECEY - GRESILLES se jouera le 04/11/2017 à 15h.

Match 20015944 U13 NIV 1 – D JSIF – Ent FAUVERNEY du 18/11/2017 se jouera à 10 h 00.

Match 20016221 U13 NIV 2 – F Ent UCCF 3 – VAL DE NORGE du 30/09/2017 se jouera le 11/11/2017 à 15 h 00

Match 20029645 U15 à 8 FEM ASPPT – DUC du 18/11/2017 se jouera sur le terrain du SUAPS à 14 h 00 (match inversé)

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

PLATEAUX FOOT ANIMATION

Suite à l'analyse des plateaux des 30/9, 7/10, 14/10, nous vous rappelons quelques points importants :

- Envoyer les feuilles de bilan et feuilles de présence au secrétariat le lundi suivant la date du plateau.
- Cocher les présents sur les feuilles de présence
- Réaliser et compléter la « feuille de défi » pour les plateaux U11
- Tout joueur inscrit sur la feuille de présence doit être licencié

Pour les plateaux ci-dessous, en cas de non retour des feuilles manquantes avant le 9 novembre 2017, une amende de 15 € sera appliquée.

U11 – Journée du 30/09/2017

▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

CHENOVE – TILLES

▪ Feuilles de DEFI plateaux non reçues :

RUFFEY STE MARIE – ST APOLLINAIRE

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

DFCO FEMININ -> plateau à Sennecey

POUILLY -> plateau à Ruffey

ASPTT -> plateau à Is sur Tille

DFCO -> plateau à Aiserey

GENLIS -> plateau à Aiserey

U11 – Journée du 07/10/2017

▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

QUETIGNY

▪ Feuilles de DEFI plateaux non reçues :

MVF – JDF

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

QUETIGNY -> plateau à Cessey

GENLIS -> plateau à Cessey

POUILLY -> plateau à Magnien

UCCF -> plateau à MVF

U9 – Journée du 30/09/2017

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

QUETIGNY -> plateau à Neuilly

VINGEANNE -> plateau à Selongey

TILLES -> plateau à Pontailler

U9 – Journée du 07/10/2017

▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

CHENOVE – ARGILLY – POUILLY – UCCF

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

QUETIGNY -> plateau à Fauverney

VINGEANNE -> plateau à Fontaine

MVF -> plateau à St Rémy

VOUGEOT -> plateau à Longvic

LONGVIC -> plateau à JDF 21

U7 – Journée du 30/09/2017

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

DIJON ULFE -> plateau à Fontaine les Dijon

ST APOLLINAIRE -> plateau à Pontailler

U7 – Journée du 07/10/2017

▪ Feuilles de BILAN plateaux non reçues :

ARGILLY

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

VOUGEOT -> plateau à Beaune

CHENOVE -> plateau à l'USCD

UCCF -> plateau à Venarey

TALANT -> plateau à Daix

INTERCLUBS – JOURNEE du 14/10/2017

▪ Feuilles de BILAN non reçues :

POUILLY AUXOIS – VAL DE NORGE

▪ Feuilles de PRESENCE non reçues :

LONGVIC -> U11 plateau à Longvic

ARGILLY -> U9 et U7 plateau à Argilly

DFCO -> U7 plateau au DFCO

DFCO FEMININ -> U9 et U7 plateau au DFCO

CHEVIGNY -> U7 plateau au DFCO

QUETIGNY -> U11, U9 plateau à Sennecey

DAIX -> U11 plateau à Daix

ASPTT -> U11 plateau à Fontaine

ST APOLLINAIRE -> U11 U7 plateau à Selongey

UCCF -> U11 plateau à Uccf

CCOF -> U11 plateau à Uccf

RUFFEY -> U7 plateau à FCCL

USCD -> U7 plateau à CHENOVE

U13

Feuilles de match non reçues :

Match 20015907 ENT MVF 1 – GRESILLES 1 du 25/10/2017

Feuilles de défi-jonglages non reçues :

Match 20015907 ENT MVF 1 – GRESILLES 1 du 25/10/2017

Match 20016172 LACANCHE 2 – CHENOVE 1 du 28/10/2017

Match 20016147 ST JEAN LOSNE 2 – BESSEY CITEAUX 1 du 28/10/2017

FEMININES

FORFAIT GENERAL

De UCCF en Championnat Séniors Féminines

Amende 45 €

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : P. FAORO